



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Thomas LE DREFF
(remplaçant Sandy GUALANDI)
05 67 73 21 24

thomas.le-dreff@culture.gouv.fr

Références : TLD/LM/2021/39723

*Réponse au site de Toulouse
32 rue de la Dalbade
BP 811
31080 Toulouse cedex 6*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région

à

Mme Warda ASSANELLI

warda.assanelli@aua-toulouse.org

Toulouse, le 7 juin 2021

Objet : Archéologie préventive – Réception d'une demande d'information
Références : PORTET-SUR-GARONNE (HAUTE-GARONNE)
Votre courriel du 31 mai 2021
Livre V du Code du patrimoine
P.J. : Note sur le patrimoine culturel archéologique en France et la « carte archéologique nationale »
Cartes de localisation générale des sites sur la commune

Monsieur,

Dans le cadre de votre programme de révision du PLU communal, vous m'avez transmis une demande d'information sur les entités archéologiques recensées sur les secteurs visés ainsi qu'un plan de leurs localisations afin que vous puissiez connaître les zones jugées archéologiquement sensibles, et qui feraient ainsi l'objet de contraintes en matière d'archéologie préventive.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 31 mai 2021.

Après examen du dossier, je vous informe que cette commune présente un patrimoine archéologique avéré. Celui-ci est enregistré dans la carte archéologique nationale, inventaire du patrimoine culturel archéologique français accessible via l'application informatique nommée PATRIARCHE. J'attire votre attention sur le fait que la communication de ces données est réglementée par les articles R. 522-3 à R. 522-6 du code du patrimoine (voir document joint).

Actuellement, il existe sur la commune de Portet-sur-Garonne 8 entités archéologiques dont 6 actuellement localisables sur 5 sites (voir document joint). Leur localisation cadastrale précise n'est souvent pas connue, de même que leur extension réelle.

Ainsi, en application de l'article R. 523-7 du code du patrimoine, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir communiquer à la Direction régionale des affaires culturelles, service régional de l'archéologie (site de Toulouse - 32 rue de la Dalbade – BP 811 – 31080 Toulouse cedex 6), tout dossier de demande de permis de construire, de permis d'aménager, de permis de démolir ou de réalisation de zone d'aménagement concerté correspondant aux secteurs dans lesquels se situent ces entités archéologiques.

En conséquence, je pourrais être amené, dans le cadre de la procédure d'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme, à émettre une prescription si le projet est de nature à compromettre la conservation du patrimoine archéologique en application du code du patrimoine, livre V.

J'attire votre attention sur le fait que la connaissance archéologique est en constante évolution. De ce fait, de nouvelles découvertes de vestiges et de sites archéologiques sont toujours possibles, soit lors d'études scientifiques (inventaires archéologiques autorisés par l'état), soit lors de travaux.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région, et par délégation,
Pour le Directeur régional des affaires culturelles,
et par subdélégation
Le Conservateur régional de l'archéologie adjoint



Léopold MAUREL